

COMPTE-RENDU CAPD 2^e MOUVEMENT

Jeudi 29/06/17

✕ **Lecture des déclarations liminaires** (*déclaration du SE-Unsa à retrouver en pièce jointe*).

✕ **Tableau d'avancement de la Hors Classe :**
142 collègues promus, soit 5,5% du corps au niveau académique.

✕ **Phase complémentaire du mouvement :**
L'IENA indique qu'une majorité des affectations ont eu lieu d'après le tableau 1.
67 collègues n'ont pas encore été affectés à ce jour. Ils le seront à l'issue des deux groupes de travail à venir : le vendredi 7 juillet et le lundi 28 août 2017.

Le **SE-Unsa** demande plus d'informations sur les postes à profil concernant l'Unité localisée pour l'inclusion scolaire implantée au collège de Feurs et l'unité d'enseignement maternelle (TSA) de Saint-Jean Bonnefond Lamartine. L'IEN ASH indique que la circulaire est disponible sur le note de l'IA (*candidature à renvoyer avant ce jeudi 29 juin*) et que les candidats seront entendus le mercredi 5 juillet.

✕ **INEATS-EXEATS :**

Exeats : 17 demandes d'exeats ont été formulées par des collègues ligériens. Elles ont toutes été accordées. À ce jour, trois d'entre elles ont également obtenu leur INEAT dans le département souhaité (Drôme, Aude et Haute-Vienne).

Ineat : À ce jour, 3 Ineat ont été acceptés pour rejoindre notre département (80 collègues en ont fait la demande dont 27 ont eu l'exeat de leur département d'origine).

L'IENA rappelle que tous les échanges possibles entre collègues seront autorisés.

✕ **Questions diverses :**

- Certains postes PES ont été réservés une quatrième année de suite

dans une même école, alors que l'IENA s'était engagé à ne pas dépasser 3 ans. L'IA a répondu que cet engagement avait été tenu dans la limite des contraintes. Cette année, cela a été difficile à respecter étant donné le nombre important de postes au concours et la volonté de favoriser les priorités sur postes fractionnés.

- Concernant la liste complémentaire, elle sera probablement ouverte, à l'échelle académique. Peu (ou pas) de collègues seraient appelés dans la Loire a priori.
- L'évaluation des AVS par les directeurs peut parfois poser des problèmes. L'IEN ASH indique que, dans ce cas, le directeur peut être accompagné par l'IEN. Elle explique qu'il est important de faire remonter toute situation compliquée à la cellule AVS. Dans le cadre de l'entretien d'évaluation, un document « Mise en œuvre du PPS » peut être utilisé comme support afin de rediscuter des missions de l'AVS. Enfin, un livret sera distribué, à la rentrée, aux AVS afin de leur donner toutes les informations sur les modalités de recrutement, leurs missions...
- Le stage proposé cette année aux T1 afin de découvrir davantage l'ASH sera reconduit l'an prochain.

Valérie Cros, Marion Duron-Anelli & Bertrand Boiron